

États financiers de

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Au 31 mars 2014

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Annexes	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ÉQUIPE ENTREPRISE**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'aliments préparés dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus et des produits d'aliments préparés et de l'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice clos le 31 mars 2014 et aux montants de l'actif et de l'actif net au 31 mars 2014.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ÉQUIPE ENTREPRISE** au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

A handwritten signature in black ink, reading 'Barbara Louise Anger Quillette S.E.N.C.R.L.' followed by a superscripted '1'.

Montréal
Le 6 juin 2014

¹ CPA auditeur, CA
permis de comptabilité publique n° A102475

L'ÉQUIPE ENTREPRISE



Résultats

Exercice clos le 31 mars

2014

2013

PRODUITS

Subventions (annexe A)	174 835 \$	174 941 \$
Autres produits (annexe B)	194 703	208 078
	369 538	383 019

CHARGES

Salaires et charges sociales	219 543	192 455
Coût des aliments préparés vendus	61 717	61 496
Allocations de fréquentation	19 440	22 382
Loyer	19 097	18 712
Acquisition, entretien et réparations des immobilisations corporelles	10 122	16 216
Location d'équipement	1 757	1 588
Sous-traitance	1 110	12 945
Frais de bureau et divers	11 985	13 198
Assurances	2 936	2 822
Télécommunications	3 118	4 027
Honoraires professionnels	4 820	4 217
Poste	467	567
Publicité	1 816	2 174
Frais d'adhésion - vie associative	1 002	1 107
Déplacements	328	136
Formation	2 109	1 644
Frais bancaires	543	573
	361 910	356 259

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

7 628 \$ 26 760 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE



Évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 mars 2014

	<u>Affecté d'origine interne</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2014 Total</u>	<u>2013 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	135 000 \$	12 189 \$	147 189 \$	120 429 \$
Excédent des produits par rapport aux charges (note 3)	(7 679)	15 307	7 628	26 760
SOLDE À LA FIN	127 321 \$	27 496 \$	154 817 \$	147 189 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
Au 31 mars

2014

2013

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Encaisse	70 026 \$	42 889 \$
Placement (note 4)	99 658	99 285
Débiteurs (note 5)	5 944	12 077
Stocks	6 577	7 925
Frais payés d'avance	2 736	2 688
	184 941 \$	164 864 \$

PASSIF**PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 7)	30 124 \$	17 675 \$
---------------------	------------------	-----------

ACTIF NET

AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE (note 3)	127 321	135 000
NON AFFECTÉ	27 496	12 189
	154 817	147 189
	184 941 \$	164 864 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE



Flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars	2014	2013
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	7 628 \$	26 760 \$
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 9)	19 882	(6 387)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	27 510	20 373
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	142 174	121 801
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	169 684 \$	142 174 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	70 026 \$	42 889 \$
Placement	99 658	99 285
	169 684 \$	142 174 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est enregistré à titre d'organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôt. L'organisme offre des programmes favorisant l'insertion sociale de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, et ce, dans un milieu aidant et valorisant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net. L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux soldes en caisse et à des placements très liquides échéant dans un délai de moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre de leur coût et de leur valeur de réalisation nette. En cas d'une reprise de valeur des stocks suite à une dépréciation, l'organisme annule la provision pour dépréciation prise antérieurement et augmente ainsi la valeur comptable afin de ramener ces stocks à leur valeur de réalisation nette, sans toutefois excéder le coût initial. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations corporelles

L'organisme a décidé que les acquisitions d'immobilisations corporelles seraient comptabilisées en charges au moment de leur acquisition. Ce choix est conforme aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif lorsque les produits sont inférieurs à un montant prescrit.

Apports reçus sous forme de services

Étant donné la nature de l'organisme, celui-ci reçoit des apports sous forme de bénévolat. Ces apports n'ont pas été comptabilisés dans les produits de l'organisme puisqu'il n'a pas été possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés, qui sont habituellement évalués à la valeur comptable s'ils résultent d'opérations effectuées hors du cours normal des activités ou à la valeur d'échange dans les autres situations.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- a) la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- b) la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- c) la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise les coûts de transaction aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas où les instruments financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement sont ajoutés aux actifs financiers ou déduits des passifs financiers.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Suite à une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2010, un montant de 95 000 \$ a été affecté dans le but de constituer une réserve pour approximativement trois mois d'exploitation.

De plus, suite à une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2013, des montants de 15 000 \$ et de 25 000 \$ ont été affectés dans le but de, respectivement, faire l'acquisition d'équipement et de biens immobiliers. Au cours de l'exercice 2014, l'organisme a investi 7 679 \$ en immobilisations, réduisant ainsi le montant de 15 000 \$ affecté à l'acquisition d'équipement à un solde 7 321 \$.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (suite)

Au 31 mars, les affectations d'origine interne sont les suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Réserve d'exploitation	95 000 \$	95 000 \$
Acquisition d'équipement	7 321	15 000
Acquisition de biens immobiliers	25 000	25 000
	<u>127 321 \$</u>	<u>135 000 \$</u>

4. PLACEMENT

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Fonds du marché monétaire	99 658 \$	99 285 \$

5. DÉBITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Clients	1 601 \$	4 890 \$
Subventions	1 200	3 450
Taxes à la consommation	3 143	3 737
	<u>5 944 \$</u>	<u>12 077 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges au moment de leur acquisition. Elles se composent principalement d'équipement pour la cuisine, d'équipement informatique et d'améliorations locatives. Le montant des acquisitions comptabilisées en charges au cours de l'exercice est de 7 679 \$ (8 225 \$ en 2013), soit 5 222 \$ (5 490 \$ en 2013) au poste « Acquisition, entretien et réparations des immobilisations corporelles » et 2 457 \$ (2 735 \$ en 2013) au poste « Frais de bureau ».

7. CRÉDITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Fournisseurs et frais courus	5 526 \$	3 701 \$
Vacances courues	14 151	10 480
Sommes à remettre à l'État	10 447	3 494
	<u>30 124 \$</u>	<u>17 675 \$</u>

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la société en vertu d'un bail pour ses locaux échéant le 31 mars 2015 totalisent 19 482 \$ et sont exigibles au cours du prochain exercice.

9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Débiteurs	6 133 \$	(6 289) \$
Stocks	1 348	(100)
Frais payés d'avance	(48)	(110)
Créditeurs	12 449	112
	<u>19 882 \$</u>	<u>(6 387) \$</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que l'organisme encourt une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposée au risque de crédit principalement en ce qui concerne les débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établi une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. Environ 45 % (45 % en 2013) du chiffre d'affaires a été réalisé avec un organisme et le solde à recevoir de ce client représente environ 80 % (90 % en 2013) du total des comptes clients. Ce client respecte habituellement les politiques de crédit qui lui sont accordées.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). La société est exposée au risque de prix autre en ce qui concerne son placement puisque la juste valeur de cet instrument financier varie en fonction des rendements dégagés par ces instruments financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond principalement aux créanciers. L'organisme dispose de liquidités suffisantes lui permettant de faire face à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2014.

Annexes

Exercice clos le 31 mars

2014

2013

ANNEXE A

SUBVENTIONS

Agence de la santé et des Services sociaux de Montréal	155 185 \$	152 741 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	19 650	22 200
	174 835 \$	174 941 \$

ANNEXE B

AUTRES PRODUITS

Aliments préparés	117 149 \$	110 356 \$
Dons - Partage - action	36 000	36 000
Dons - divers	41 162	61 246
Intérêts sur actifs financiers au coût amorti	392	476
	194 703 \$	208 078 \$